

budgets militaires ne porte pas atteinte à la sécurité. Si nous voulons donc maintenir notre crédibilité, nous devons saisir l'occasion qui nous est offerte lors de la prochaine session extraordinaire sur le désarmement pour marquer des progrès plus concrets que par les années précédentes. Nos délibérations sur le désarmement durant cette session de l'Assemblée générale nous permettront de nous y préparer de façon très importante. Nous devrions par ailleurs réaffirmer le consensus remarquable réalisé en 1978, voire même le renforcer. Il est vrai que la conjoncture internationale est moins favorable aujourd'hui. Par ailleurs, nous ne pouvons passer outre l'impatience croissante des populations du globe face à l'absence de progrès en vue de la conclusion d'accords vérifiables sur la limitation des armements et le désarmement. Nous devons donc tenir compte de la situation présente dans la recherche, en leur nom, de propositions réalistes qui aient de bonnes chances d'amener des changements. Le gouvernement canadien a récemment réaffirmé la validité du concept de la stratégie de l'asphyxie contenu dans le document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Cette stratégie établit les priorités du Canada dans ses préparatifs en vue de la deuxième session extraordinaire. Il s'agit : a) d'encourager la poursuite du processus des Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT) ; b) de promouvoir la réalisation d'un traité multilatéral sur l'interdiction totale des essais ; c) d'aider à préparer une convention sur l'interdiction des armes chimiques et leur destruction ; d) de promouvoir l'évolution d'un régime de non-prolifération efficace fondé sur le traité de non-prolifération ; et e) de participer aux négociations en vue de limiter et de réduire les forces conventionnelles. Telles sont donc les priorités qui guideront les efforts du Canada dans sa détermination d'arrêter la surenchère insensée du réarmement.

J'ai parlé des grands objectifs de paix, d'autodétermination et de développement. Ce sont là des idées-forces qui permettront de canaliser la dynamique du changement dans des directions positives. Aussi récentes que la société d'aujourd'hui ou aussi anciennes que l'humanité elle-même, ces idées-forces constituent des constantes au sein du changement. Elles trouvent en outre une résonance éloquente dans les idéaux de la charte de notre organisation et méritent que nous leur renouvelions notre appui.

Mais il n'est aucun idéal plus noble que de vouloir donner à l'homme les moyens d'assumer sa dignité et ses droits.

Les droits de l'homme

C'est pourquoi la charte des Nations Unies enchâsse comme buts fondamentaux la promotion et l'encouragement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Depuis, sont venus s'ajouter d'importants instruments relatifs au droit de l'homme, et tout particulièrement la Déclaration universelle des droits de l'homme. Maître d'oeuvre de la mise en application des dispositions du Pacte relatif aux droits civils et politiques, le Comité des droits de l'homme illustre de par son rôle expert et responsable la capacité de la communauté internationale de promouvoir des normes reconnues de par le monde.

Le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels est un instrument tout aussi important qui exige une revue en profondeur.

Certes, il reste des secteurs où des normes internationales n'ont pas encore été établies.